



Le Rondze-bouli

Journal officiel de la commune de Daillens

N°5 - Juin 2020

Edito

Le patois vaudois, à l'image de la plupart des dialectes dans les régions francophones d'Europe, n'est guère plus employé depuis le XIXème, et son usage avait même été interdit par les autorités cantonales en 1806. Il subsiste cependant dans certaines expressions bien de chez nous, comme « *cotter* la porte » ou « *pedzer* » à la fin d'une soirée bien arrosée, mais aussi et surtout dans les sobriquets des habitants des communes vaudoises. Ceux-ci sont un élément constitutif important de l'identité villageoise, et rappellent de façon plus ou moins humoristique les caractéristiques que l'on prêtait jadis aux habitant-e-s de telle ou telle bourgade.

Les daillenets et daillenettes sont ainsi les « rondze-bouli », ou « mangeurs de bouillie ». Plusieurs d'entre vous ont écrit à la Municipalité dès la parution du 1^{er} numéro du journal, il y a de cela une année, afin de signaler que le titre « radze-buli » n'était pas conforme à l'orthographe employée généralement.

Après quelques recherches, nous arrivons à cette même conclusion, et remercions celles et ceux qui nous ont rendus attentifs à ce crime de « lèse-identité ». Votre journal change donc dès ce numéro de nom.

Nous profitons de ce message pour remercier toutes et tous les "rondze-bouli" pour la patience et le civisme dont ils ont fait preuve durant ces semaines compliquées et marquées par la pandémie de COVID-19. Notre vie s'en est trouvée quelque peu chamboulée, mais nous avons su tenir bon, et avons découvert de nouvelles formes de partage et de solidarité. Notre communauté en sort encore plus forte et unie, ce qui est d'excellent augure pour la suite !

Alberto Mocchi, Municipal.



Vacances d'été 2020

Auberge La Balance – Fermée du 1^{er} au 17 août 2020

Bibliothèque de Daillens – Fermée du 11 juillet au 23 août 2020

Ouvertures 1 fois/semaine : les 13, 22 et 31 juillet et les 8 et 12 août 2020

L'Administration communale sera fermée du 27 juillet au 7 août 2020 pour les vacances d'été.

Administration communale

Rue Jean Villard-Gilles 3
1306 Daillens

Greffe : 021/862 91 20
administration@daillens.ch
Contrôle Habitants : 021/862 91 21
controle.habitants@daillens.ch
Bourse : 021/862 91 12
bourse@daillens.ch

Horaires :
Lundi de 16h00 à 19h00
Mardi sur rendez-vous
Jeudi de 9h00 à 13h00

Haies et arbres

Délai au 31 juillet 2020

Nous vous rappelons **qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués** selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 0.60m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagages des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5m de hauteur et 1m à l'extérieur.
- b) au bord des trottoirs : à 2.5m de hauteur et à la limite de la propriété



Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, **dernier délai au 31 juillet 2020**, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement précité.

Taxe déchets pour étudiants

En application du Règlement communal sur la gestion des déchets (directive municipale N° 2), les habitants jusqu'à 25 ans, aux études ou en apprentissage, peuvent bénéficier d'une réduction de taxe de 50 %, à condition qu'une attestation d'études ou d'apprentissage soit déposée au bureau communal **avant le 30 septembre 2020**. Passée cette date, la taxe adulte sera perçue. Ce document doit être remis chaque année.

Déchets encombrants et cartons

Nous profitons de ces quelques lignes pour vous rappeler que les cartons sont à amener à la déchetterie communale. Ces derniers ne peuvent en aucun cas être déposés dans des containers privés.



Concernant les déchets encombrants, voici un petit rappel sur la bonne pratique !



supérieur à 60 cm:

Fauteuil, matelas, tapis, corbeille à linge, skis, planche à voile, bob, serre de jardin, etc.

→ **déchetterie**



inférieur à 60 cm:

Boîte, cassettes, classeur, patins à roulettes, ballon de sport, casque, arrosoir, etc.

→ **sac poubelle**

Pourquoi ?

Facile ! Les incinérables entrant dans un sac poubelle y restent. Ils prennent le train en route depuis le conteneur. **Ce qui permet de réduire les coûts de notre Commune.** Les encombrants nécessitent des étapes supplémentaires avant incinération (broyage, compactage et transport).

Attention aux hérissons !

Les hérissons se font de plus en plus rares dans nos contrées, victimes des voitures, de certains pesticides ou encore des tondeuses et débroussailleuses. Plusieurs dizaines de hérissons arrivent ainsi chaque année dans les centres de soins blessés par les lames de ces machines.

Nous pouvons toutes et tous faire de petits gestes pour les aider et éviter de leur faire du mal.



Ainsi vous pouvez :

- **Vérifier** qu'il n'y a pas de hérissons qui se cachent parmi les branchages ou hautes herbes avant de **débroussailler**, et éviter de faire tourner les **tondeuses automatiques pendant la nuit**, car c'est là où elles risquent de blesser ces petits mammifères.
- **Bâcher les piscines** la nuit venue, et installer une petite **passerelle** permettant de sortir de l'eau, afin d'éviter les noyades.
- **Éviter les filets ou clôtures à maillages trop larges**, dans lesquels les hérissons peuvent se coincer.
- **Renoncer** à l'utilisation de **pesticides** dans le jardin, et tout particulièrement les anti-limaces, qui sont un véritable poison pour les hérissons.
- **Ne pas laisser de nourriture** à l'attention des hérissons, sauf éventuellement juste avant ou juste après leur hibernation (milieu de l'automne et début du printemps). Il s'agit en effet d'un « piège écologique », car si le hérisson s'habitue à trouver la nourriture trop facilement, il peut devenir dépendant et perdre l'habitude de chasser. Un **petit point d'eau** pour qu'ils puissent se désaltérer est par contre bienvenu.
- **Aménager** des espaces leur étant favorables, comme des tas de **branchages** ou de feuilles mortes (et éviter de les déplacer), planter des **haies de plantes indigènes**, laisser un petit coin « sauvage » en bordure de votre gazon etc.

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur le site www.proherissons.ch

Tir à l'arbalète – 5 et 6 septembre 2020



COVID-19 oblige, le tir à l'arbalète n'a pas pu avoir lieu le premier weekend de mai, comme le veut la tradition. Le Comité des jeunes, la société de Jeunesse et la Municipalité souhaitent, par contre, voir une édition de cette fête si typique de notre village avoir tout de même lieu en 2020. C'est pourquoi il a été décidé qu'elle aura lieu le weekend des 5 et 6 septembre prochain, sous la même forme que d'habitude.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver ces dates dans vos agendas et vous recevrez ces prochaines semaines un « tout-ménage » avec davantage d'informations quant au programme ou encore aux modalités d'inscription.

Dans sa séance du lundi 8 juin, le conseil communal de notre village a accepté les comptes 2019, ainsi que le rapport de la Municipalité sur la gestion. Ces comptes font état d'un bénéfice de 16'018 francs, pour 6 millions 225'487 francs de charges et 6 millions 294 359 francs de revenus et une marge d'autofinancement de 348'680 francs.

Les conseillères et conseillers ont également approuvé un préavis concernant la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de Daillens au XXème siècle, ainsi qu'un crédit d'étude de 220'000 francs pour la rénovation des infrastructures du terrain de football communal. Pour ce dernier préavis, un amendement a été déposé, demandant à la Municipalité de prévoir une démarche participative avec la population afin de concevoir les alentours du terrain.

Une motion a été déposée par M. Laurent Gilliéron au sujet de la qualité de l'eau potable à Daillens, et directement renvoyée à la Municipalité.



Enfin, le conseil a pris congé avec regret de Mme Gwenaëlle Moduli et de M. Nathanaël Fredez, démissionnaires. Ils seront remplacés lors de la prochaine séance, prévue le 27 septembre, par deux « viennent en suite ».

Une fois n'est pas coutume, la séance n'a pas pu se conclure par un moment de convivialité autour d'un verre, mesures sanitaires pour lutter contre le COVID-19 obligent.

Les préavis discutés lors de cette séance peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Nous rappelons par ailleurs que les séances sont ouvertes au public.

Recette de la Marmite des anges

Recette de base transmise par Rosine Bourquin,
Association des paysannes vaudoises.

Pour 4 personnes :

1 kg rôti de bœuf 1^{er} choix (aiguillette baronne-tr. ronde)

Sel, poivre

3,5 dl de vin rouge corsé

5 dl de bouillon de bœuf

1-2 boîtes chanterelles (petites) sans le jus

2 c.c. de concentré de tomates

2 citrons, prélever uniquement les zestes

4-5 gousses d'ail, entières ou partagées grossièrement

4-5 échalottes, partagées en 2 ou 4

10 baies de genièvre et grains de poivre

5 dl de crème



Couper la viande en morceau de 3cm sur 3cm, la fariner et l'assaisonner avec le sel et le poivre. La mettre dans une cocotte supportant le four avec tous les ingrédients et la moitié de la crème.

Commencer la cuisson sur la plaque et dès que les premiers bouillons apparaissent mettre au four (180°) et laisser mijoter pendant 2h à 2h30. Remuer de temps en temps.

Une demi-heure avant de servir ajouter la crème avec ou sans féculé suivant qu'on aime la sauce plus ou moins liée. En enlevant le couvercle durant une partie de la cuisson (env. la moitié) on permet à la sauce de réduire et ainsi de devenir plus onctueuse sans ajouter de liaison.

Servir avec des pâtes ou de la purée de pomme de terre.

Les coups de cœurs de la

Bibliothèque intercommunale



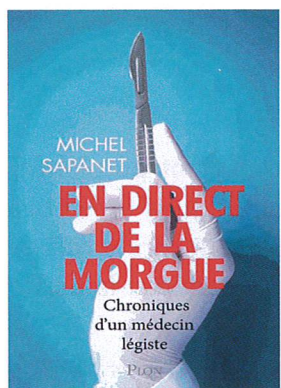
de la Venoge



Profondément humain – Touchant – Vivant

Les petits et grands moments de vie dans un service de soins palliatifs. Un infirmier au physique de rugbyman rockeur qui croque avec humour son quotidien avec ses patients en fin de vie. Son leitmotiv : amener de la vie aux jours à défaut d'ajouter des jours à la vie...

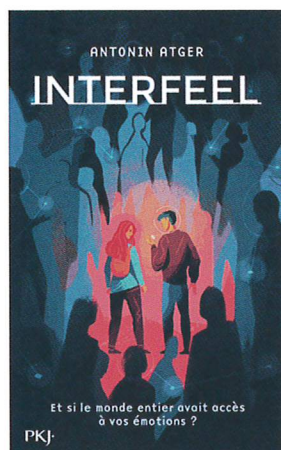
A la vie, L'homme étoilé, Calmann-Lévy Graphic, 2020



Respect – Humour – Réalité

L'auteur raconte plusieurs affaires dans lesquelles il est intervenu au cours de sa carrière. Pas besoin de regarder un épisode des "Experts", la réalité peut dépasser la fiction dans bien des domaines et même au fin fond de la campagne française. Avec un humour fin et une écriture permettant aux novices que nous sommes de comprendre la nature de sa profession, il met en avant le respect des corps et une envie de rendre justice et hommage aux personnes qui passent sur sa table de dissection.

En direct de la morgue, Chroniques d'un médecin légiste, Plon, 2020



Réseaux sociaux – amitié – science-fiction

Nathan et tous ses amis sont constamment connectés à Interfeel, le grand réseau social qui permet le partage des émotions. Un évènement tragique et la rencontre avec Hélène, une "sans-réseau", va remettre en question toutes les certitudes de Nathan. Leurs découvertes pourraient changer le monde à tout jamais... L'auteur nous plonge rapidement dans un monde ultra-connecté où la vie sans réseau est considérée comme néfaste. L'échange des émotions comme ultime moyen de contrôle des sociétés ? Un roman plein de rebondissements, qui ouvre la discussion sur l'utilité (ou pas ?) des réseaux sociaux.

Interfeel, Antonin Atger, Pocket Jeunesse, 490 p., 2018

Ecole de musique Daillens-Penthalaz

Membre de l'Association « Multisite », www.multisite.ch qui regroupe 48 écoles de musique réparties sur tout le territoire vaudois, notre école répond pleinement aux exigences de la Loi sur l'Enseignement de la Musique (LEM).

Découvrez l'offre de cours en vous rendant sur notre page <https://daillens-penthalaz.multisite.ch>

Pour plus de renseignements ou pour assister à un cours, il suffit de contacter la responsable de l'école de musique : Barbara Busigny - 079 787 32 25 - barbara@busigny.com



1 tulipe pour la vie

Comme déjà annoncé, la commune de Daillens participe cette année, comme 401 autres communes suisses, à l'opération « une tulipe pour la vie », orchestrée par l'association L'aiMant Rose et visant à sensibiliser le public aux problèmes rencontrés par les victimes de cancer du sein.

Les tulipes plantées en automne 2019 ont tenu leur promesse et sont venues embellir notre commune marquant ainsi notre soutien à cette opération.



Arbre pour les enfants nés en 2018

Pour la deuxième année consécutive, les enfants nés à Daillens et leurs parents ont pu planter samedi 14 mars dernier un arbre en leur honneur. C'est un tilleul à larges feuilles qui a été choisi cette année, et qui offrira ces prochaines années de l'ombre aux promeneurs passant vers le refuge de notre commune. Même si les prémices de la crise sanitaire nous ont obligés à écourter la partie officielle et à annuler l'apéro, le moment n'en fut pas moins convivial.

Les 13 garçons et filles nés en 2018, Abigail, Alis, Clara, Emmett, Enzo, Hanaé, Leandro, Maé, Margo, Maxime, Mia, Valentin et Zélie, auront désormais loisir de voir « leur » arbre pousser et grandir avec eux.



Nonagénaires à Daillens

En ce printemps très particulier, deux citoyens de Daillens ont fêté leurs nonante ans à fin mars. Il s'agit de **M. Henri Vionnet** et de **Mme Claudine Contesse**. La Municipalité n'a pas pu fêter comme il se doit ces deux nonagénaires mais chose a été faite dans le courant du mois de juin.

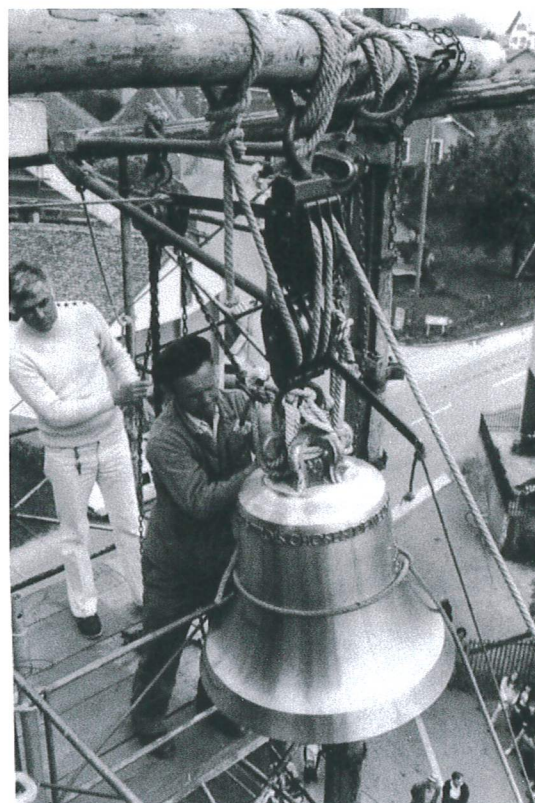
Nous tenons à leur adresser tous nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Un peu d'histoire

Cette photo a été prise par M. Jacques Trueb vers la fin des années 1970 lors de la mise en place de la 3^{ème} cloche à l'église. Profitant de la réfection du clocher, cette cloche avait été commandée pour que le carillon du village puisse bien correspondre à la chanson de Gilles, notre bourgeois d'honneur.

Un échafaudage avait été dressé sur le côté du clocher. Jean Zimmermann, le menuisier local, était en plein travail, surveillé par un représentant de la fonderie. La cloche avait été hissée par les enfants des écoles au moyen d'une corde très démultipliée. Il ne restait plus qu'à la poser sur le plancher, la détacher, la faire pivoter et entrer dans l'édifice par une ouverture laissée dans le toit par le couvreur.

Photo et explications fournies par M. Jacques Trueb



Fête nationale – 1^{er} août 2020

Cette année les célébrations pour notre Fête Nationale auront lieu de manière autonome dans notre commune, sans le tournus qui avait lieu depuis quelques années entre Daillens, Penthaz et Penthalaz. Elles se dérouleront au hangar agricole à la sortie du village direction Eclépens.

Au programme :
De 10h00 à 14h00 : brunch
Dès 14h00 : tournoi de pétanque organisé par la société de Jeunesse
Dès 18h30 : petite restauration
21h00 : partie officielle avec animation musicale par l'Echo de la Molombe
22h00 : feu du 1er Août et traditionnel saucisson cuit dans les braises offert par la Municipalité.

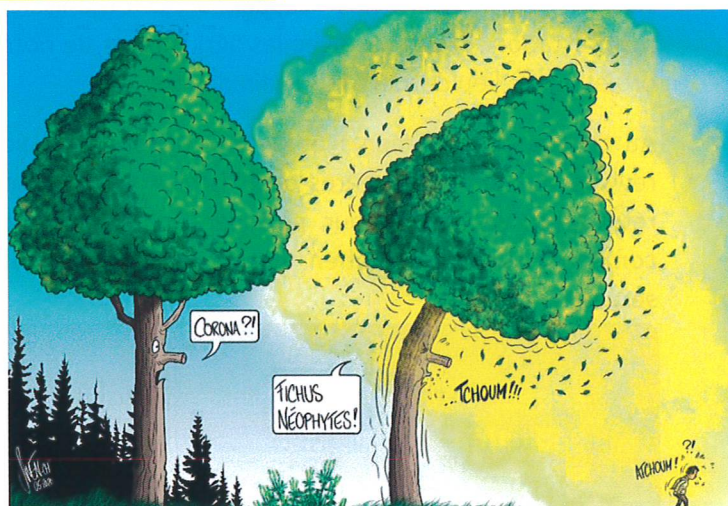
Des informations plus détaillées, notamment pour l'inscription au brunch, vous parviendront par « tout-ménage » dans le courant du mois de juillet.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour fêter le 729^{ème} anniversaire de la Confédération !

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Débarrasser ses déchets de jardin en forêt est interdit par la loi de la protection de l'environnement. C'est punissable. Des plantes exotiques ou des organismes nuisibles peuvent être introduits dans ce milieu forestier fragile, avec des conséquences dramatiques pour sa santé et des coûts élevés pour les propriétaires forestiers.

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon.





RECHERCHONS

Patrouilleurs scolaires

Les patrouilleurs scolaires protègent les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée. Ils surveillent leur comportement dans le trafic routier et les habituent à mettre en pratique les règles de la circulation.

La Municipalité souhaite que le chemin de l'école soit plus sûr. Nous recherchons donc activement des patrouilleurs scolaires.

Nous attendons vos dossiers de candidatures, à l'Administration communale ou à l'adresse suivante : administration@daillens.ch

M. Alberto Mocchi, Municipal responsable, se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements.

AGENDA – Sociétés locales

5 septembre 2020	Spectacle de Zumba Kids
5-6 septembre 2020	Tir à l'Arbalète
17 octobre 2020	Loto - Org. Echo de la Molombe
1 ^{er} novembre 2020	Fête paroisse protestante
7 novembre 2020	Soirée Meurtres & Mystères - Org. La Cool'Hisse
13-14 novembre 2020	Salon des vins des Côtes de l'Orbe
15 novembre 2020	Concert à l'Eglise – Org. Association Chœur de l'Eglise
21 novembre 2020	Repas loisirs du FC Venoge
29 novembre 2020	Concert - Org. Les Amis du Gros de Vaud
6 décembre 2020	Concert à l'Eglise – Org. Association Chœur de l'Eglise

Giron 2022 à Daillens ?

La Jeunesse de Daillens a le plaisir de vous annoncer sa candidature pour l'organisation du giron du Centre de la FVJC en 2022. Après avoir organisé le Trophée de la Venoge en 2016 et le Tir cantonal en 2018, nous nous lançons dans une aventure encore plus grande et enrichissante. 40 années et un covid-19 après nos anciens, nous voulons démontrer nos capacités à organiser une telle manifestation. D'entente avec les agriculteurs de notre village, le projet aurait lieu derrière le terrain de foot.

Au travers des bâtiments et de nos décorations, vous pourrez revisiter les époques phares de l'histoire de l'humanité tout en retrouvant vos amis pour partager un bon moment. **Nous comptons sur votre soutien et espérons que notre motivation sera récompensée.**

— GIRON DU CENTRE —



Impressum

Editeur : Commune de Daillens
Rédaction : Valérie Meyer
Site internet : www.daillens.ch
E-mail : administration@daillens.ch

Imprimerie : Imprimoffset Bordin SA
Prochaine parution : Fin sept. 2020
Délai publication : 3 sept. 2020